

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2017**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 30 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

**Présents :**

Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Marc CHAUVIN,  
Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Joséphine KUDIN,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Angélique GUILLAND,  
Madame Karine POIROT,  
Monsieur Maxime SIEYES,  
Madame Christelle CHALENDARD,  
Monsieur Denis JACQUELIN,

Monsieur Gilbert DUBONNET,  
Madame Isabelle CHABERT,  
Madame Stéphanie ORR,  
Madame Aya N'GUESSAN,  
Monsieur Julien MONNET,  
Madame Sophie MUZEAU,  
Monsieur Yves MARECHAL,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Monsieur Robert GARDETTE,  
Monsieur Gérard BLANC,  
Madame Brigitte BEL.

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :  
Madame Chantal GIORDA à Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Frédéric BRET à Madame Karine POIROT,  
Monsieur Alexandre GENNARO à Monsieur Marc CHAUVIN,  
Madame Maud GALLICE à Madame Françoise VAN WETTER,  
Madame Claire YAKOUB à Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Monsieur Philippe MANTELLO à Monsieur Thierry GERARD.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 24 janvier 2017.  
Affichage de la convocation le mardi 24 janvier 2017.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Jean-Michel PICOT comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 6 à la convention de mise à disposition d'un agent de médiation et de prévention entre la commune et le SIVU Enfance Jeunesse et Arts Vivants du canton de La Ravoire.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la charte d'utilisation des tablettes mises à la disposition des abonnés de la bibliothèque municipale, ainsi que le nouveau règlement internet de la bibliothèque municipale.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le règlement général du cimetière de la commune de La Ravoire applicable au 1<sup>er</sup> février 2017.
- **EMET**, avec 4 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL, Messieurs GARDETTE et BLANC), un avis favorable sur l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 fixant le projet de servitudes d'utilité publique sur le site de l'ancienne installation classée pour la protection de l'environnement exploitée par la société BP France.
- **VALIDE**, à l'unanimité, le dossier d'arrêt de projet de la procédure de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de La Ravoire, demande à Chambéry métropole - Cœur des Bauges de délibérer pour arrêter le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de La Ravoire.

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)